

PENDANT LA BATAILLE

La première séance du Sénat a montré à ceux qui l'ignoraient encore quelle était la pauvreté des arguments de nos adversaires. La deuxième n'a pas été plus brillante pour eux, bien qu'ils aient mis en M. Duplantier leur meilleur espoir.

Nous donnerons la semaine prochaine quelques extraits du discours du sénateur de la Vienne, quelques extraits seulement, car M. Duplantier a parlé pendant deux heures et nos modestes colonnes ne pourraient suffire à reproduire intégralement son discours.

Ce fut à la fois un mélange de plaisanteries, de fausse érudition et de théories de droit contestables, le tout préparé comme pour un dossier de plaidoirie, mais avec une inconscience ou un mépris profond de l'esprit critique et logique du Sénat. C'est ainsi que M. Duplantier déclara qu'il y avait en France, en 1926, une population féminine de 2 millions supérieure à celle des hommes. M. Louis Martin, ajouta-t-il, propose bien pour établir l'équilibre de ne donner le vote aux femmes qu'à partir de 25 ans; mais est-ce un remède puisqu'il est certain que lorsqu'elles auront obtenu leurs droits à 25 ans, elles l'obtiendront ensuite à 21 ans! Il est évident que M. Duplantier croit pour l'avenir en l'égalité de nos droits!

Il déclara ensuite que les féministes sont si peu nombreuses qu'elles pourraient toutes tenir sur un canapé. Et quelques minutes plus tard il affirmait : il y a autour du suffrage féminin une agitation considérable qui impressionne les députés et même les sénateurs. Les femmes ont maintenant des organisations dans toute la France et, ajouta-t-il méchamment, les féministes pénètrent jusqu'à la présidence du Conseil pour continuer à y faire de la politique féministe. Ceci s'adressait à Mme Marcelle Kraemer-Bach, à laquelle il n'avait pas pardonné son échec de Poitiers. N'ayant pu lui faire de réponse en sa présence, il ne trouva pour se venger de son échec à Poitiers que cette attaque d'autant plus lâche qu'il savait que les tribunes n'avaient même pas le droit de protester! Si c'est cela que ces messieurs appellent la galanterie, nous n'aurons vraiment rien à perdre en y renonçant, et peut-être seront-ils un peu moins vils quand nous nous trouverons en face d'eux pour leur répondre.

M. Duplantier déclare ensuite que pendant les dernières élections, les femmes n'ont pas trouvé vingt candidats pour signer leurs affiches. Ici nous opposons à M. Duplantier un démenti formel, car à Paris comme dans les départements plusieurs centaines de députés nous ont au contraire donné leur signature. Il fit ressortir également que la Ligue pour le Droit des Femmes qui avait présenté des candidats à Paris, n'avait eu aucun résultat sérieux. M. Duplantier a feint d'ignorer que nos associations avaient des candidats plus ou moins fictifs uniquement pour nous permettre un affichage de propagande et il essaye d'en tirer argument contre nous.

Puis il indiqua qu'au Palais Bourbon les députés ne votaient pour nous qu'avec l'assurance que le Sénat ne les suivrait pas. Encore une affirmation que M. Duplantier s'est bien gardé d'appuyer par des arguments. Il déclara d'ailleurs qu'il y aurait intérêt pour le Sénat à attendre la prochaine consultation électorale de façon à consulter les électeurs. En vérité M. Duplantier sort là un singulier argument. Quand bien même les électeurs sénatoriaux, qui sont des hommes élus par des hommes, ne seraient pas en majorité en faveur du vote des femmes, serait-ce une raison pour que les femmes n'aient pas le droit de vote?

La partie la plus intéressante du rapport de M. Duplantier et celle qu'il développa le plus longuement touchait à un fait souvent controversé. La qualité d'électeur est-elle inhérente à tous les citoyens ou doit-elle être accordée en raison de l'intérêt général. Est-elle un droit? Est-elle une fonction?

M. Duplantier essaie de prouver que par suite d'une longue tradition, les hommes sont mieux désignés que les femmes à remplir cette fonction en raison de leurs qualités et de leurs vertus. On nous demande de tout bouleverser, dit-il, pour accorder aux femmes cette fonction publique qu'est le suffrage, afin de prouver qu'elles sont aussi capables que les hommes d'exercer cette fonction. Et M. Duplantier tenta alors de prouver qu'à l'étranger le vote des femmes n'avait eu que des résultats déplorables. M. Duplantier se garde bien d'ailleurs de donner des précisions. Il déclara que les statistiques n'avaient aucune valeur et restant dans les généralités, il affirma, que si la crise économique est plus forte que partout ailleurs en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis... c'est la faute des femmes! Il

(Voir la suite page 2)

Pendant la Bataille

—o—

(FIN)

eût été intéressant de demander à M. Duplantier s'il ignorait que les causes de la crise économique allaient bien au-delà de la question de sexes et même de droits politiques. Peut-être espérait-il que des affirmations ainsi lancées feraient un gros effet, mais ses collègues ne sont pas des électeurs de village et M. Caillaux a dû sourire ou hausser les épaules en entendant de telles sottises prononcées du haut de la tribune du Sénat.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de la partie la plus longue du rapport de M. Duplantier concernant la prostitution. Nous donnerons quelques extraits de ses élucubrations dans notre prochain numéro et on jugera que le Sénat ne s'est pas honoré en écoutant passivement de telles billevesées.

Pendant plus d'une demi-heure, M. Duplantier discuta également des femmes et du service militaire. Il indiqua qu'une féministe notoire, Mme Madeleine Peltier, avait déclaré, que si on refusait le droit de vote aux femmes parce qu'elles ne faisaient pas leur service militaire, elles étaient toutes prêtes à remplir les devoirs qu'on leur imposerait. L'orateur sortit à ce sujet toute une documentation concernant les femmes de la Révolution, les tricoteuses, les vésuviennes, etc., qui, elles aussi voulaient faire leur service militaire.

D'ailleurs, ajouta M. Duplantier à la fin de cet exposé, je considère qu'il n'y a aucun rapport entre le service militaire et les droits politiques. Alors, à quoi bon toute cette érudition? Mais M. Duplantier n'avait pas voulu priver le Sénat de sa documentation et de ses traits d'esprit!

Après cette dissertation, M. Duplantier ajouta encore que si les femmes votaient elles perdraient leur charme, qu'elles seraient obligées de dire des gros mots, qu'elles s'alcooliseraient davantage et qu'il serait criminel de les faire descendre de leur piédestal.

Puis, revenant à la question des prostituées, il sortit un de ces mots d'esprit dont il est coutumier : « Voyez-vous, Messieurs, la Maison Tellier close pour raison de scrutin! »

A ce moment MM. James Hennessy et Louis Martin protestèrent avec énergie, ce qui n'empêcha pas M. Duplantier d'ajouter que si l'on était logique, avec la proportionnelle, les 18.000 prostituées de Paris auraient droit à une déléguée!

Enfin la conclusion de M. Duplantier est celle-ci : « A un moment aussi grave que celui que nous traversons, il ne faut pas risquer de diviser le Sénat sur une question aussi oiseuse; le passage à la discussion des articles pourrait créer une prévention favorable au vote des femmes (1).

Nous parlerons dans un autre article de l'intervention de M. Las-Cases et de celles des orateurs qui ont pris la parole jeudi : MM. Marraud et Paul Strauss.

Aujourd'hui nous voulons seulement conclure en indiquant la manœuvre qui se prépare. Nos adversaires désirent qu'il n'y ait pas de vote avant les vacances; ils demandent que la question soit reprise après les élections sénatoriales, afin de laisser plus de liberté de vote à leurs collègues soumis à la réélection.

Cette touchante attention vient simplement du fait que nos adversaires sentent l'opinion publique avec nous en ce moment : ils espèrent que d'ici l'automne le mouvement que nous avons suscité s'apaisera.

Les trois dernières séances semblent devoir être fixées à mardi, mercredi et jeudi prochains, nous espérons bien que le résultat définitif sera acquis à ce moment.

C. Brunschvicg

(1) Nous engageons nos groupes à se procurer le *Journal Officiel* des 3 premières séances. Ecrire au *Journal Officiel*, 31 quai Voltaire, Paris. Demander les débats parlementaires des nos du 24 et 29 juin et du 1^{er} juillet. Joindre 0,25 par numéro. L'envoi du journal est gratuit.